

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*MAIRES DE LOIR CHER*

31/12/2022

\*.\*.\*.\*

## **S O M M A I R E**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR ET CHER  
Siège social : 34 Rue du Bourg Neuf  
41 000 BLOIS

SIRET : 334 454 469 000 35

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
*Exercice clos au 31/12/2022*

Aux membres,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Maires de Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association des Maires de Loir et Cher à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de la vérification des comptes annuels de l'Association, nous nous sommes assurés de la correcte inscription en comptabilité des cotisations aux communes afin qu'elle soit en conformité avec la réglementation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 17 avril 2023

Le Commissaire aux comptes  
**ORCOM AUDIT**



Vincent COCUELLE

Associé

## Bilan association

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	146 940,00	64 200,00	82 740,00	172,50	82 568
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours				6 000,00	- 6 000
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	24 468,62	23 576,88	891,74	1 841,57	- 950
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>171 408,62</b>	<b>87 776,88</b>	<b>83 631,74</b>	<b>8 014,07</b>	<b>75 618</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances usagers et comptes rattachés	57 554,77		57 554,77	21 677,21	35 878
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	81 273,12		81 273,12	4 741,15	76 532
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	333 873,66		333 873,66	467 735,72	- 133 862
Charges constatées d'avance	4 383,94		4 383,94	4 535,04	- 151
<b>TOTAL (II)</b>	<b>477 085,49</b>		<b>477 085,49</b>	<b>498 689,12</b>	<b>- 21 604</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>648 494,11</b>	<b>87 776,88</b>	<b>560 717,23</b>	<b>506 703,19</b>	<b>54 014</b>

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	115 390,49	115 390,49	
. Autres			
Report à nouveau	353 925,50	301 191,92	52 734
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 493,04	52 733,58	- 65 227
Situation nette (sous total)	456 822,95	469 315,99	- 12 493
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	52 133,15		52 133
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>508 956,10</b>	<b>469 315,99</b>	<b>39 640</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 843,29	11 088,96	15 754
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	23 864,37	18 284,01	5 580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 053,47	3 580,23	- 2 527
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		4 434,00	- 4 434
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>51 761,13</b>	<b>37 387,20</b>	<b>14 374</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>560 717,23</b>	<b>506 703,19</b>	<b>54 014</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<i>Engagements donnés</i>			



# Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	104 905,60	80 611,92	24 294	30,14
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	75 100,00	34 739,41	40 361	116,18
. dont parrainages		3 000,00	- 3 000	-100
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	147 007,00	152 793,00	- 5 786	-3,79
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	4 902,00		4 902	N/S
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	60 149,27	129 091,70	- 68 942	-53,41
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 057,80	621,22	437	70,28
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>393 121,67</b>	<b>397 857,25</b>	<b>- 4 736</b>	<b>-1,19</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	189 778,46	188 509,94	1 269	0,67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 240,65	1 010,63	230	22,76
Salaires et traitements	141 513,03	112 275,77	29 237	26,04
Charges sociales	52 042,75	42 724,32	9 318	21,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 222,33	1 219,74	59 003	N/S
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	11,57	1,54	10	651,30
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>444 808,79</b>	<b>345 741,94</b>	<b>99 067</b>	<b>28,65</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>-51 687,12</b>	<b>52 115,31</b>	<b>- 103 802</b>	<b>-199,18</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 196,11	677,27	1 519	224,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>2 196,11</b>	<b>677,27</b>	<b>1 519</b>	<b>224,26</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (IV)</b>				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 196,11</b>	<b>677,27</b>	<b>1 519</b>	<b>224,26</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-49 491,01</b>	<b>52 792,58</b>	<b>- 102 284</b>	<b>-193,75</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	37 237,97		37 238	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>37 237,97</b>		<b>37 238</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>37 237,97</b>		<b>37 238</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	240,00	59,00	181	306,78
Total des produits (I + III + IV)	432 555,75	398 534,52	34 021	8,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	445 048,79	345 800,94	99 248	28,70
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-12 493,04</b>	<b>52 733,58</b>	<b>- 65 227</b>	<b>-123,69</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 560 717,23 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 12 493,04 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

## PREAMBULE

### *-Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité*

L'objet social de l'association comme décrit dans les statuts est principalement de faciliter aux Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre adhérents, l'exercice de leurs fonctions en leur apportant assistance et soutien par le conseil, l'information, la formation et tout autre service.

L'association a également pour mission de :

- permettre la mise en commun de leurs activités et expériences pour la défense des droits et des intérêts dont ils ont la charge, ainsi que de mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des Communes et EPCI et de leurs rapports avec les pouvoirs publics ;
- créer entre eux des liens de solidarité, d'amitié et de coopération indispensables à une action locale ;
- assurer la formation auprès des Maires, Maires délégués, Adjoints aux Maires, Conseillers Municipaux, Présidents des EPCI à fiscalité propre et des conseillers communautaires ;
- étudier aux points de vue économique, administratif, technique, financier et juridique toutes les questions qui intéressent l'administration des Communes et des EPCI et leurs rapports avec les autres collectivités publiques ;
- désigner des élus pour siéger dans des instances et commissions extérieures. A ce titre, seules les collectivités adhérentes à l'Association pourront être appelées à siéger pour le compte de l'Association ;
- assurer un relais permanent avec l'Association des Maires de France.

Afin de réaliser ces actions, l'association dispose de différentes sources de financement, dont principalement :

- " La subvention du Conseil département de Loir-et-Cher ;
- " Les cotisations des communes et EPCI adhérents ;

## Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

### FAITS CARACTERISTIQUES

Sur cet exercice 2022, dans le cadre de l'évolution des outils de communication au service d'une transformation numérique des collectivités, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a pris en charge le développement et la mise à disposition de deux applications mobiles, soit :

- l'application IntraMuros pour un montant de 123 840 €, qui est un dispositif de communication privilégié entre les collectivités et leurs administrés ;
- l'application mobile et le site internet Maires 41 pour un montant de 18 000 €, visant à faciliter l'accès aux services de l'association pour les adhérents.

Ces deux applications ont été accessibles pour les adhérents dès le 01 mars 2022. Concernant l'application IntraMuros, elle est mise à disposition gracieusement des collectivités adhérentes qui le souhaitent pendant deux années, soit jusqu'au 01 mars 2024.

Les deux applications ont été subventionnées par la Préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre du plan France Relance à hauteur de 89 371 €. (voir paragraphe sur les subventions d'investissements pour détail)

### AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS (COVID-19 et guerre en UKRAINE)

La crise sanitaire liée au covid-19 s'est poursuivie sur cet exercice.

Le contexte géopolitique lié à la situation en Ukraine a notamment des conséquences en terme d'inflation.

A la date d'établissement des comptes de l'association au 31 décembre 2022 et compte tenu de la fin de ces mesures à compter du 31 juillet 2022, l'impact de la crise et de la situation en Ukraine sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat n'est pas significatif.

### CHANGEMENT DE PRESENTATION

Afin d'obtenir une meilleure lecture des comptes de produits par rapport à l'exercice précédent, des modifications ont été effectuées :

- Les ristournes sur les cotisations AMF ont été regroupées avec les comptes de cotisations en 756.
- La contribution financière ENEDIS de 3 000 euros a été reclassée en compte 755.

## Règles et méthodes comptables

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Néant

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques et applications	De 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 08 ans
Mobilier	de 05 à 06 ans

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *PROVISIONS*

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

### *FONDS DEDIES*

Le règlement ANC n°2018-06 consacre des dispositions plus détaillées sur les fonds dédiés.

Au 31 décembre 2022, aucun engagement à réaliser n'est à comptabiliser.

## Notes sur le bilan actif

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
<b>Frais d'établissement, recherche et développement</b>			
Autres immobilisations incorporelles	5 100		141 840
Immobilisations incorporelles en cours	6 000		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
<b>Constructions sur sol d'autrui</b>			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	2 129		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 340		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	24 469		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	35 569		141 840

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
<b>Frais d'établissement, recherche et développement</b>				
Autres immobilisations incorporelles			146 940	
Immobilisations incorporelles en cours	6 000			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
<b>Constructions sur sol d'autrui</b>				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			2 129	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			22 340	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	6 000		24 469	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	6 000		171 409	



**AMORTISSEMENTS**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 928	59 273		64 200
<b>TOTAL I</b>	4 928	59 273		64 200
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	2 129			2 129
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	20 498	950		21 448
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	22 627	950		23 577
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>27 555</b>	<b>60 222</b>		<b>87 777</b>

**ETAT DES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	57 555	57 555	
Autres créances (dont subvention d'investissement à recevoir : 79 371)	81 273	81 273	
<b>Charges constatées d'avance</b>	4 384	4 384	
<b>TOTAL</b>	<b>143 212</b>	<b>143 212</b>	

**ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	79 371
Autres produits à recevoir	1 902
<b>TOTAL</b>	<b>81 273</b>

## Notes sur le bilan passif

## FONDS ASSOCIATIFS

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Autres fonds				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Report à Nouveau	301 192	52 733		353 926
Autres réserves (2)	115 390			115 390
Résultat de l'exercice	52 733	-12 493	52 733	-12 493
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>469 315</b>	<b>40 240</b>	<b>52 733</b>	<b>456 822</b>
Fonds propres avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>469 315</b>	<b>40 240</b>	<b>52 733</b>	<b>456 822</b>

**ETAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 843	26 843		
Dettes fiscales et sociales	23 864	23 864		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 053	1 053		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>51 761</b>	<b>51 761</b>		

**CHARGES A PAYER PAR POSTE DE BILAN**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 248
Dettes fiscales et sociales	6 130
Autres dettes	203
<b>TOTAL</b>	<b>13 582</b>

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Préfecture de Loir et Cher	Application IntraMuros		79 371	33 071	46 300
Préfecture de Loir et Cher	Application mobile et site internet Maires 41		10 000	4 167	5 833
	<b>TOTAL</b>		<b>89 371</b>	<b>37 238</b>	<b>52 133</b>

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les subventions d'investissements ont été enregistrées dans les capitaux propres au compte 13 et seront reprises en fonction de la durée d'amortissement de ces applications soit 2 ans..

## Autres informations

### ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	6 573
<b>TOTAL</b>	<b>6 573</b>
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
<b>TOTAL</b>	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

**ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

Aucune provision n'a été comptabilisée. Par contre, son montant a été évalué au 31/12/2022 à 6 573 euros, en appliquant les méthodes et hypothèses suivantes :

- Pas de convention collective : application du minimum légal
- Départ volontaire du salarié à 65 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 4 % l'an
- Table de mortalité : TD 2018-2020 provisoire
- % turn over : 0% (IFC concerne principalement une salariée qui est présente depuis longtemps)
- Taux de charges sociales et fiscales : 45% pour les cadres et 31% pour les non cadres
- Taux d'actualisation financière : 3.77%
- Méthode des unités de crédit projetées

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Pour répondre à certaines de ses missions, l'association, bénéficie du soutien bénévole des élus mobilisés dans ses instances. Ces concours bénévoles ne revêtent pas un caractère significatif.

L'association ne bénéficie pas d'autres contributions volontaires.

**EFFECTIF MOYEN**

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'association</b>
Cadres	1	
Non cadres	3	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

**HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 561,53 euros TTC.

**ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR CHER****Siège social : 34 Rue du Bourg Neuf****41000 BLOIS****SIRET 334 454 469 000 35****\*.\*.\*.\*.\*****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2022**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



---

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Administrateurs concernés : Mesdames Catherine LHERITIER, Claire FOUCHER, Agnès THIBAUT, Messieurs Bernard PILLEFER, Philippe MERCIER, Christophe THORIN, Pascal HUGUET.

Le conseil Départemental de Loir et Cher a attribué à l'Association des Maires de Loir et Cher une subvention de fonctionnement pour la poursuite en 2022 de son activité de conseil, juridique permanent à destination des Maires, secrétaires de Mairies et Présidents d'EPCI à fiscalité propre pour un montant de 142 500 €.

Un loyer de 19 382 € annuel pour 2022 a été versé au Conseil Départemental de Loir et Cher.

Fait à Blois, le 17 Avril 2023

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes



Vincent LOUVELLE  
Associé